

## 2.4. Choisir son orientation

Sur la page d'accueil, une présentation de l'étape en cours permet aux parents de se repérer dans la procédure d'orientation.

Des liens vers des sites ressources sont proposés afin d'accompagner les familles et préciser leurs demandes d'orientation.

Les repères temporels dépendent du découpage scolaire paramétré dans Siecle Orientation (trimestre ou semestre).

The screenshot shows the 'Mes services' section of the Siecle Orientation platform. On the left, there is a sidebar with various service links: Actualités, Demande de bourse, Orientation (which is selected and highlighted in blue), Fiche de renseignements, Paiement des factures, Livret scolaire du CP à la 3e, and ENT LIL. The main content area is titled 'Formuler les choix d'orientation' and indicates it's the second trimester. It provides instructions for choosing orientation paths and mentions the role of the class council. A large blue button at the bottom right of this section is labeled 'Choisir son orientation'. Below this, another blue button is labeled 'Assistance' with a help icon.

### Ajouter un choix

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des choix d'orientation :

- il doit saisir au moins 1 choix ;
- il peut saisir jusqu'à 3 choix (2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR, 2<sup>de</sup> professionnelle, 1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole) ;
- le rang détermine l'ordre de préférence ;
- les choix doivent être enregistrés pour être envoyés à Siecle Orientation ;
- les choix peuvent être modifiés jusqu'à la date indiquée par le chef d'établissement.

Le représentant légal est guidé dans sa saisie par des consignes précises. Le bouton **Ajouter un choix** ouvre une page qui permet la sélection d'une voie d'orientation, il est possible d'ajouter jusqu'à trois choix. Quand les choix sont enregistrés, un courriel récapitulatif est envoyé aux représentants légaux.

## Mes services



Actualités

Demande de bourse

Orientation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

ENT LIL

### Choix d'orientation

Deuxième trimestre

ⓘ

- Vous devez valider vos choix afin qu'ils soient pris en compte.
- Vous pouvez saisir jusqu'à 3 choix.
- Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

*Le service en ligne ne peut pas être utilisé pour la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.*

+ Ajouter un choix

Retour aux informations

Enregistrer les choix

Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques

#### Une question, besoin d'aide ?

Assistance ☎ 🔍

La sélection d'une voie se fait naturellement dans l'ordre de préférence. Le rang peut être toutefois modifié.

## Mes services

Actualités

Demande de bourse

### Orientation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

ENT LIL

## Choix d'orientation

Deuxième trimestre

Informations

- Vous devez valider vos choix afin qu'ils soient pris en compte.
- Vous pouvez saisir jusqu'à 3 choix.
- Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

RANG 1

### Nouveau choix

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (\*)

2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR  
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2<sup>de</sup> professionnelle

1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole

[Annuler](#) [Valider](#)

Le service en ligne ne peut pas être utilisé pour la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

+ Ajouter un choix

Retour aux informations

Enregistrer les choix

## Une question, besoin d'aide ?

Assistance

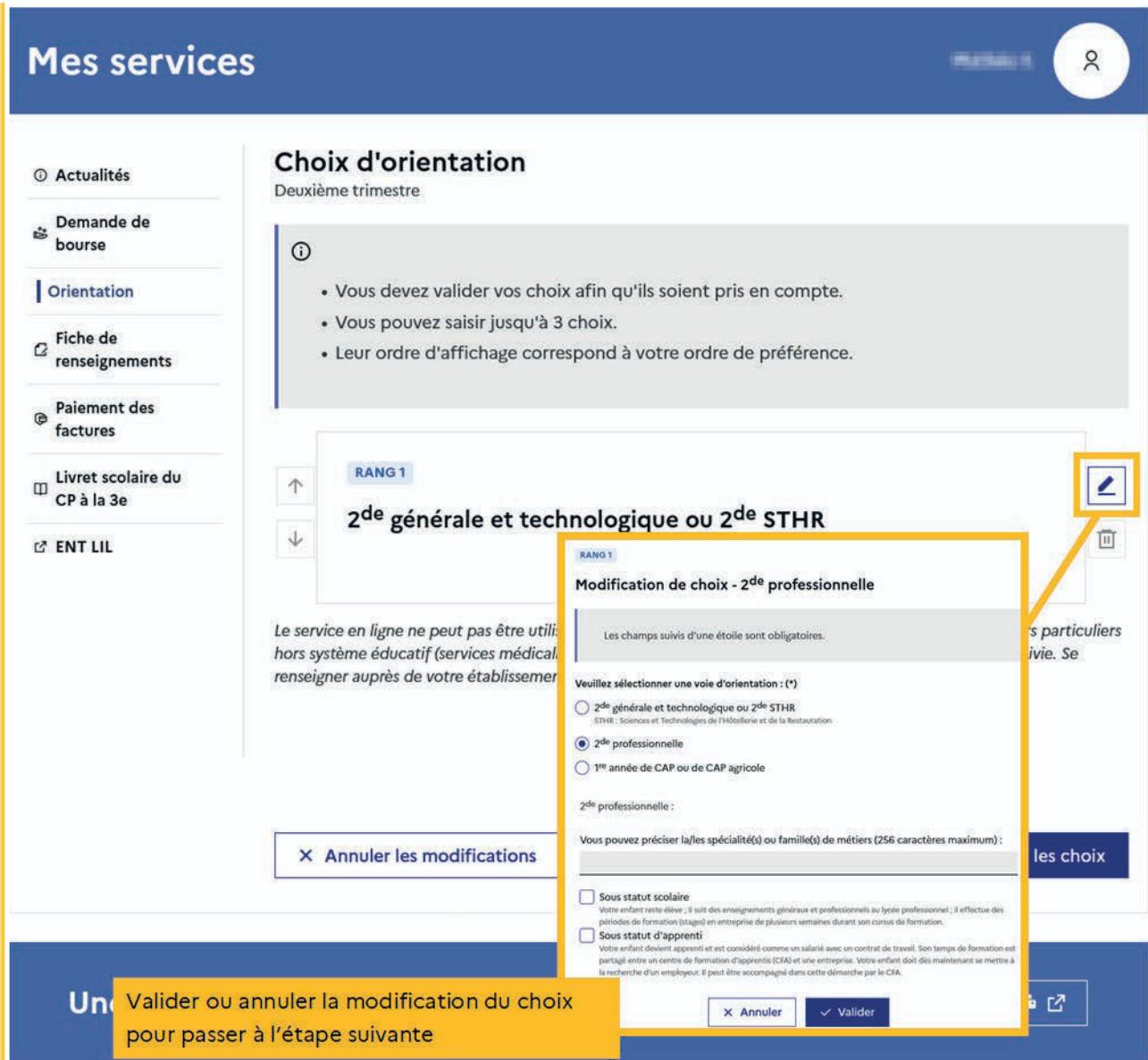
## Modifier un choix

 permet de modifier le choix en rouvrant la page de sélection d'une voie d'orientation.

Les boutons suivants sont activés à partir de la saisie de deux choix :

  reclasser le choix ;

 supprimer le choix.



**Mes services**

**Choix d'orientation**  
Deuxième trimestre

Actualités

Demande de bourse

Orientation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

ENT LIL

**RANG 1**

**2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR**

**Modification de choix - 2<sup>de</sup> professionnelle**

Le service en ligne ne peut pas être utilisé hors système éducatif (services médicaux, renseigner auprès de votre établissement)

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (\*)

2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR  
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration.

2<sup>de</sup> professionnelle

1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole

2<sup>de</sup> professionnelle :

Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) ou famille(s) de métiers (256 caractères maximum) :

Sous statut scolaire  
Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stage) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

Sous statut d'apprenti  
Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

**Annuler les modifications**

Une fois vos modifications validées, vous pourrez passer à l'étape suivante

Valider ou annuler la modification du choix pour passer à l'étape suivante

**Annuler** **Valider**

## 2.5. Choisir la 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR

### Mes services



Choix d'orientation  
Deuxième trimestre

Actualités

Demande de bourse

Orientation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

ENT LIL

**Choix d'orientation**

RANG 1

Nouveau choix - 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (\*)

2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR  
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2<sup>de</sup> professionnelle

1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole

Le service en ligne ne peut pas être utilisé pour la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Il n'y a pas d'autres informations à indiquer pour la sélection 2<sup>de</sup> GT ou 2<sup>de</sup> STHR

+ Ajouter un choix

Retour aux informations

Enregistrer les choix

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

Après la validation de la sélection de la 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR, le récapitulatif est affiché, il est possible d'enregistrer le choix et terminer la saisie ou d'ajouter un choix pour une autre voie d'orientation ou de modifier la sélection.

Actualités

Demande de bourse

Orientation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

ENT LIL

## Choix d'orientation

Deuxième trimestre



- Vous devez valider vos choix afin qu'ils soient pris en compte.
- Vous pouvez saisir jusqu'à 3 choix.
- Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.



RANG 1

**2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR**



*Le service en ligne ne peut pas être utilisé pour la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.*

+ Ajouter un choix

Annuler les modifications

Enregistrer les choix

## Une question, besoin d'aide ?

Assistance

## 2.6. Choisir la 2<sup>de</sup> professionnelle et la 1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole

En choisissant la 2<sup>de</sup> professionnelle, il est possible d'indiquer la spécialité ou la famille de métiers et pour la 1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole la spécialité, si le paramétrage académique le permet. Il s'agit d'un champ libre permettant à l'établissement d'avoir des précisions sur le projet d'orientation de l'élève, il n'est pas nécessaire pour les familles de connaître parfaitement l'intitulé des spécialités et familles de métiers.

Le statut envisagé peut être indiqué, cette précision n'est pas obligatoire : statut scolaire et/ou statut d'apprenti.



## Choix d'orientation

Deuxième trimestre



- Vous devez valider vos choix afin qu'ils soient pris en compte.
- Vous pouvez saisir jusqu'à 3 choix.
- Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

RANG 1

### Nouveau choix - 2<sup>de</sup> professionnelle

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (\*)

- 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR  
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration
- 2<sup>de</sup> professionnelle
- 1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole

2<sup>de</sup> professionnelle :

Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) ou famille(s) de métiers (256 caractères maximum) :

Aéronautique ou mécanique

Sous statut scolaire

Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

Sous statut d'apprenti

Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

[Annuler](#)

[Valider](#)

Le service en ligne ne peut pas être utilisé pour la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

[+ Ajouter un choix](#)

[Retour aux informations](#)

[Enregistrer les choix](#)

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

La sélection doit être validée pour poursuivre à l'étape suivante.

Les informations complémentaires indiquées sont affichées dans le **récapitulatif des choix**.

Il est possible d'enregistrer le choix ou poursuivre la saisie en ajoutant un choix pour une autre voie d'orientation ou encore de le modifier. L'enregistrement des choix déclenche l'envoi à Siecle Orientation.

## Mes services

### Choix d'orientation

Deuxième trimestre

ⓘ

- Vous devez valider vos choix afin qu'ils soient pris en compte.
- Vous pouvez saisir jusqu'à 3 choix.
- Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

**RANG 1**

**2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR**

**RANG 2**

**2<sup>de</sup> professionnelle**

Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Aéronautique ou mécanique  
Statut : apprenti

*Le service en ligne ne peut pas être utilisé pour la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.*

**+ Ajouter un choix**

**Annuler les modifications**

**Enregister les choix**

## Une question, besoin d'aide ?

Assistance

## 2.7. Choisir plusieurs voies d'orientation

Si une voie d'orientation a déjà été saisie un message indique qu'elle ne peut pas être demandée deux fois.

### Mes services



### Choix d'orientation

Deuxième trimestre

ⓘ

- Vous devez valider vos choix afin qu'ils soient pris en compte.
- Vous pouvez saisir jusqu'à 3 choix.
- Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

RANG 1  
2<sup>de</sup> professionnelle

RANG 2  
**Nouveau choix - 2<sup>de</sup> professionnelle**

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (\*)

2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR  
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2<sup>de</sup> professionnelle

1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole

**\* Vous ne pouvez pas demander deux fois la même voie d'orientation.**

Annuler Valider

Le service en ligne ne peut pas être utilisé pour la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Ajouter un choix

Annuler les modifications Enregistrer les choix

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

La saisie peut se poursuivre avec la sélection d'une autre voie d'orientation.

Mes services

Mes enfants

Choix d'orientation

Deuxième trimestre

RANG 1

2<sup>de</sup> professionnelle

RANG 2

Nouveau choix - 1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (\*)

2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR  
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2<sup>de</sup> professionnelle

1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole

1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole :

Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) (256 caractères maximum) :

Sous statut scolaire  
Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

Sous statut d'apprenti  
Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

Le service en ligne ne peut pas être utilisé pour la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

+ Ajouter un choix

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

## 2.8. Enregistrer les choix d'orientation

Le récapitulatif des choix d'orientation doit être enregistré pour être envoyé dans Siecle Orientation.

### Mes services



Actualités

Demande de bourse

**Orientation**

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

ENT LIL

### Choix d'orientation

Deuxième trimestre

**RANG 1**

**2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR**

**RANG 2**

**2<sup>de</sup> professionnelle**

Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Aéronautique ou mécanique  
Statut : apprenti

**RANG 3**

**1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole**

Statut : apprenti

*Le service en ligne ne peut pas être utilisé pour la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.*

**Annuler les modifications**

**Enregistrer les choix**

**Une question, besoin d'aide ?**

Assistance